

MODALITÉS PRATIQUES

L'Organisme de Formation CDOS 74 propose aux structures privées et publiques du secteur associatif des formations destinées à améliorer les connaissances et les compétences des dirigeants élus, des bénévoles, des salariés et des particuliers en projet de création.

Nos formations sont :

- Ouvertes à tous et accessibles aux personnes en situation de handicap moteur, visuel et auditif.
- A destination de tous les secteurs associatifs (sportif, culturel, social, ...).
- Animées par des professionnels de la vie associative.
- Réparties sur l'ensemble du territoire de la Haute-Savoie.

Formation à la carte possible :

Cette formation peut être organisée pour le compte de votre propre association, groupement d'associations ou pour le réseau associatif de votre Collectivité Territoriale.

INSCRIPTIONS & RENSEIGNEMENTS

04.50.62.90.48
formations@cdos74.org

CDOS 74

Maison Départementale des Sports et de la Vie Associative
97A, Avenue de Genève – 74 000 Annecy
www.cdos74.org

N° d'enregistrement d'organisme de formation : 84740339774

**haute
savoie**
le Département


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE



Maison Départementale
des Sports
et de la Vie Associative

coordination
SAVARA

FORMATION



CRÉER SON ASSOCIATION LOI 1901 ET RÉDIGER SES STATUTS :

**QU'EST CE QU'UNE ASSOCIATION LOI 1901 ?
QUELLES SONT LES PRINCIPALES PROCÉDURES ? QUEL
CONTENU POUR LES STATUTS ?**

Livret de contenu (2023-01-V1)

EN QUELQUES MOTS

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Haute-Savoie (CDOS 74) accompagne, tout secteur confondu, les associations dans leur fonctionnement et leur développement par l'intermédiaire du Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (C.R.I.B), du Point d'Appui à la Vie Associative (P.A.V.A) et de son Organisme de Formation (O.F).

Le CDOS 74 propose une formation « **Créer son association Loi 1901 et rédiger ses statuts** » afin de permettre aux dirigeants, bénévoles et particuliers de disposer de toutes les informations essentielles liées à la mise en œuvre de son projet d'intérêt général.

OBJECTIFS GENERAUX



- Créer et/ou faire évoluer le contenu de ses statuts en fonction de son fonctionnement quotidien.
- Mettre en œuvre les procédures administratives de création et de modification d'une association.
- Dirigeants associatifs.
- Futurs dirigeants associatifs.
- Particuliers en phase de création.
- Salariés associatifs.
- Autres professionnels en lien avec la vie associative.

PUBLIC CIBLE



FORMATEUR : Emmanuel Roch, conseiller et formateur associatif.

Formation	Dates	Lieux	Horaires
Créer son association loi 1901 et rédiger ses statuts	Session 1 : Théorie : 25/01/2023 Pratique : 8/02/2023	Session 1 : Annecy	Session 1 et 2 : Partie théorique et pratique de 18h à 19h30
	Session 2 : Théorie : 26/04/2023 Pratique : 10/05/2023	Session 2 : Chamonix	

CONTENU DE LA FORMATION

CRÉER ET DÉVELOPPER ASSO LOI 1901



Contenu de la formation :

- Les grands principes de la Loi 1901.
- Les procédures de déclaration de création, modification, dissolution d'une association.
- Les différentes organisations possibles d'une association.
- Les statuts et le règlement intérieur.

Prérequis :

Pas de prérequis.

Délai d'accès :

48 heures entre la demande d'inscription et la confirmation de participation.

Tarifs :

- Bénévoles associatifs :
⇒ 20 euros/personne à Annecy
⇒ 30 euros/personne à Chamonix
- Particuliers : 20 euros.
- Salariés et professionnels : 40 euros/heure.

Organisation pédagogique :

Power point, vidéos, étude de cas, outils de gestion, partage d'expériences...

Accompagnement post formation (rdv, mails, téléphone) :

Questions/réponses.

Atelier pratique :

Aide à la rédaction des statuts et du RI. Avoir participé à la partie théorique.